

Négociation : mardi 29 avril 2008...

Deux réquisitoires CGT contre le syndicat patronal UNML !

**Réquisitoire pour une valeur du point à 4.45 €uros
et l'augmentation des indices professionnels.**

Préambule

Le syndicat CGT des Missions Locales et PAIO dénonce depuis plusieurs années le simulacre de négociation sur l'augmentation de notre point d'indice conventionnel. La délégation patronale (UNML) se cache derrière les difficultés de certaines Missions Locales et la disparité des situations sur l'ensemble du territoire pour « botter en touche » à chaque négociation. Or, des fonds de réserves existent, des budgets prévisionnels 2008 sont revus à la hausse, des Responsables de structures sont rémunérés bien au-dessus de la grille conventionnelle. Nous ne pouvons continuer de tolérer cette injustice.

Considérant que

L'année 2007 a connu une hausse record de l'indice des prix à la consommation INSEE de 2,8 %,

Considérant que

Il y a urgence à augmenter significativement notre pouvoir d'achat par une revalorisation des indices professionnels minimums par cotations de la CCN.

Considérant que

L'Etat s'est engagé à sécuriser les financements des ML/PAIO avec la bénédiction des patrons de l'UNML.

PAR CES MOTIFS, LA CGT,

APPELLE l'ensemble des salarié(e)s des Missions Locales et PAIO à signer massivement la pétition nationale pour une valeur du point à 4,45 au 1^{er} juillet 2008 et à **soutenir sa délégation** lors de la séance de **NÉGOCIATION DU 29 AVRIL 2008**.

CONDAMNE l'UNML à signer l'avenant portant **la valeur du point à 4,45 Euros dès le 1^{er} juillet 2008**,

RENOUVELLE sa demande de **révision immédiate des indices professionnels** par emploi repère plutôt qu'une énième étude sur l'accès à l'emploi ne permettra plus de suivre les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

**Réquisitoire pour un engagement de l'UNML contre les CPO et ses indicateurs
de résultats néfastes pour les salariés et l'avenir du réseau.**

Préambule

L'Etat avec la complicité de l'UNML et d'une association de Directeurs a élaboré une circulaire (Circ. DGEFP du 2007-26 du 12 octobre 2007) soumettant les Missions Locales et PAIO à la logique de performance fondée sur des indicateurs de placement prenant la forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) laissant ainsi de côté nos missions fondamentales d'accompagnement global du jeune.

Considérant que

Les CPO instaurent une logique concurrentielle entre les ML/PAIO.

Considérant que

La prépondérance du critère accès à l'emploi ne permettra plus de suivre les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

PAR CES MOTIFS, LA CGT,

CONDAMNE L'UNML à dénoncer cette circulaire et à oeuvrer pour la défense des valeurs des ML/PAIO